

Le Vice-président à l'Environnement,

à

Madame, Monsieur le Maire

Réf : 2018 – DM / DC – 015

Objet : Lutte contre la chenille processionnaire du pin - Proposition d'intégration à une commande groupée

Pièces jointes : - plaquette de sensibilisation (FREDON)
- Fiche de description du matériel + bon de commande

Voiteur, le 17 janvier 2018

Madame, Monsieur le Maire,

Le nombre de nids de chenille processionnaire du pin augmente chaque hiver sur notre territoire. Or la présence de cette chenille invasive n'est pas sans provoquer des dégâts environnementaux (affaiblissement des arbres) et des problèmes de santé sur nos concitoyens (réactions allergiques, troubles oculaires ou respiratoires). Il est ainsi dangereux de manipuler un nid même vide.

Pour lutter efficacement contre la processionnaire du pin, il est fortement conseillé de suivre son évolution au fil de sa transformation et de conjuguer plusieurs moyens de lutte complémentaires, dont voici quelques exemples :

- En été, le piège à phéromones permet de capturer jusqu'à 40% des mâles papillon d'une zone ;
- De novembre à avril, l'installation de certains dispositifs de lutte présente des résultats positifs :
 - ✓ des nichoirs à mésanges et à chauve-souris, tous deux prédateurs de la processionnaire ;
 - ✓ des écopièges sur les troncs des arbres contenant des nids de chenilles processionnaires. Elles se dirigeront en procession le long du tronc vers le sol afin de s'y enterrer et attendre leur métamorphose. L'écopiège interrompra le cortège.

Des actions collectives de surveillance et de traitement sont indispensables pour limiter la propagation de la processionnaire du pin.

Après comparaison des tarifs proposés par plusieurs enseignes (hors remise), je vous propose donc dès à présent de vous positionner sur un éventuel achat de matériel de lutte. Le choix a été fait de proposer cette action sous forme d'une commande groupée, afin qu'*in fine* mairies et concitoyens puissent bénéficier de tarifs réduits.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche descriptive du matériel proposé (visible également à l'adresse <https://www.ecopiege-boutique.com/>) ainsi qu'un bon de commande à reproduire et à faire compléter par chaque personne publique ou privée intéressée par cette démarche.

Merci de faire part de vos potentiels souhaits d'achat de matériel **avant le jeudi 15 février** par retour de l'ensemble des bons de commande liés à votre commune au service environnement (d.muzard@bressehauteseille.fr). Pour simplifier la livraison, nous vous proposons de réaliser celle-ci à la CCBHS – antenne de Voiteur.

J'espère avoir attiré votre attention sur ce sujet qui touche tant à la préservation de notre environnement qu'à la santé de nos concitoyens.

Je profite également de ce premier courrier de l'année pour vous transmettre, Madame, Monsieur le Maire, mes meilleurs vœux pour 2018.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESSE HAUTE SEILLE**
1 place de la Mairie
39140 BLETTERANS
☎ 03.84.44.46.80

Le Vice-président,

Daniel CHALANDARD

Communauté de Communes Bresse Haute Seille